

44ème Assemblée Générale Ordinaire

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès-verbal de la **44ème Assemblée Générale Ordinaire** qui s'est tenue au Centre Culturel Municipal de Saint-Raphaël, le jeudi 7 juillet 2011 à 14H30, salles Mistral/Ponant au 3è étage, où nous avons reçu un accueil des plus chaleureux.

Après émargement de la feuille de présence et contrôle des très nombreux pouvoirs il est constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer, suivant l'article 9 de nos statuts.

Le terme d'unanimité sera utilisé concernant les votes des adhérents présents et/ou représentés.

Le Président remercie vivement de leurs présences les Elus et leurs représentants dont : Madame Françoise DUMONT, Vice-Présidente du Conseil Général et Première Adjointe à la Mairie de Saint-Raphaël ; Monsieur Christian DECUGIS, Adjoint à l'Environnement et représentant Monsieur Georges GINESTA, Député-Maire de Saint-Raphaël ; Madame Françoise THOMAS, Adjointe Spéciale de Boulouris ; Madame CARRIER Adjointe à l'Environnement et représentant Monsieur Elie BRUN, Maire de Fréjus ; Monsieur Michel BOUVARD, Adjoint et représentant le Maire de Roquebrune sur Argens, Monsieur Claude NOEL, Monsieur Frédéric FERRERO, Directeur du service Environnement de la Communauté d'Agglomération des villes de Fréjus/Saint-Raphaël ; Monsieur Gérald SOCCOJA ; Conseiller municipal de Fréjus ; Monsieur Yves JACOB responsable de l'Environnement de Fréjus ; Var-matin ; les adhérents et sympathisants de notre mouvement.

ORDRE DU JOUR

- Message du Président Mr Jean-Louis LE MOAL - Rapport Moral 2010.

Depuis plus de 40 ans notre association a pour mission de défendre notre cadre de vie et son environnement suivant des valeurs « ECOLOGIQUES » mais qui pour nous doivent respecter le cadre d'un **développement durable**. En effet, LACOVAR ne prône pas et ne croit pas aux valeurs de la décroissance et souhaite plutôt une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre environnement.

Je vous rappelle que notre association est une amicale, indépendante et apolitique qui intervient avec ses 17 administrateurs, tous bénévoles et clairement altruistes, auprès des différents décideurs de notre société en faisant tous les efforts possibles pour promouvoir nos objectifs au bénéfice de tous nos concitoyens de l'arrondissement de Draguignan et ses 58 communes dans le cadre de son agrément Préfectoral.

LACOVAR reste une force de proposition qui veut privilégier le dialogue en traitant les problèmes en amont et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité.

Nos Administrateurs ont participé en 2010 à de nombreuses commissions municipales et extra-municipales et ont suivi des formations dans le cadre de l'URVN à Aix en Provence.

En partenariat avec plusieurs communes et avec trois salariés à temps partiels nous avons renouvelé des formations à l'Environnement pour les enfants des écoles primaires dans le cadre des programmes de la FRAPNA, « La Rivière m'a dit et La Forêt m'a dit » et auprès du grand public par le « Pôle Mobile Environnement » durant la période estivale.

Nos actions ont été multiples en 2010 et seront développées en 2011 car notre association, qui se porte bien, avec plus de 500 adhérents, a vu l'apport de nouveaux membres motivés par les problèmes environnementaux et leurs enjeux et tous nos administrateurs, bien que totalement bénévoles, sont remarquablement : actifs, amicaux et dévoués.

Je n'oublierai pas de remercier aussi les nombreux Elus et leurs équipes qui nous soutiennent activement depuis de très nombreuses années et qui partagent nos valeurs au point même de nous accompagner durant cette Assemblée générale.

Rapport financier et approbation de la gestion 2010, Monsieur René LAVOUTE, Trésorier.

Suivant décompte annuel joint à la convocation, les comptes 2010 font apparaître un solde de résultat positif de 562,49 €, notre association n'ayant aucun endettement.

Les comptes et la gestion sont approuvés à l'unanimité.

- Approbation des cotisations adhérents pour 2011 votées par le Conseil d'Administration. (Sans augmentation sur 2010)

Les cotisations identiques à 2010 sont approuvées à l'unanimité.

- Renouvellement pour trois ans des administrateurs dont les mandats sont expirés : Sont réélus à l'unanimité :

Madame Anne CANTONI
Monsieur Jacques COUSSEAU
Monsieur Francis THOMAS

- Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux administrateurs.

Monsieur Jean-Pierre BELYNCK, est élu à l'unanimité comme 18^e Administrateur bénévole.

- Ferme aquacole de Saint-Raphaël passée de 1.782M2 autorisés à 7 fois plus de surface:

L'exploitation autorisée de 1.782M2 expire le 11 octobre 2011 et le propriétaire prétend que les fonds marins qui ont été pollués sous les cages « ne posent pas de problème »...
Des fermes aquacoles, **non polluantes**, dans les terres proches du rivage existent.

Après 7 ans de procédures judiciaires dont un pourvoi en cassation, l'exploitant a été condamné à « vider » les lieux au bénéfice de l'environnement et pour le plus grand plaisir des baigneurs et des riverains mais il fait de la résistance et continue à bafouer les décisions de justice...

LACOVAR va veiller au départ définitif de la ferme et au nettoyage des fonds marins...

- Plaine de l'Argens

Malgré les inondations de juin 2010, des occupations sauvages perdurent et les pollutions des terres subsistent mettant en cause l'intégrité des nappes phréatiques. Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente en eau les populations de la région pourrait être touché dans l'avenir...

LACOVAR rappelle son action de longue date pour obtenir le respect de cette zone, qui doit rester principalement agricole, et souligne les risques extrêmement importants voire totalement insensés que prennent les occupants illégaux à résider dans cette plaine régulièrement inondable...

-Sentier littoral au Dramont

Une remise en état est en projet dont une réhausse du sentier de 50 cms qui peut s'avérer dangereux pour les piétons et le problème du financement inquiète les riverains... Dossier à suivre...

-Programme de démoustication

- Intervention de Monsieur le Directeur de l'environnement Frédéric FERRERO qui nous fait un brillant exposé sur les nombreuses actions engagées par la communauté d'agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël pour lutter contre les moustiques tout en préservant l'environnement par l'utilisation de produits non-polluants.

LACOVAR relaie les informations auprès du public avec son « Pôle Mobile Environnement » et par son affichage dans ses locaux de la passerelle de la gare SNCF de Saint-Raphaël.

-Prévention des feux de forêts

Demande de modification du code forestier par LACOVAR...

Problèmes posés par les P.P.R.I.F. (Plan de prévention des risques incendie des feux de forêt)

Saint-Raphaël

- Suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les Suites du P.P.R.I.F de Saint-Raphaël en zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et dont de nombreuses maisons ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur

la région d'AGAY. Des routes restent à ouvrir pour le passage des pompiers dans les domaines d'Anthéor, de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses

mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers... Des débroussaillages réglementaires n'ont toujours

pas été réalisés par certains... ceux là même qui ont revendiqué des passages de zones B1 en B2 dans

le premier P.P.R.I.F. alors qu'un nouveau P.P.R.I.F. est à l'instruction et qu'ils n'ont rien entrepris entretemps...

Fréjus

Pourtant favorable aux P.P.R.I.F. , LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et s'est portée partie civile devant le Tribunal Administratif aux côtés des propriétaires du Parc résidentiel de l'Estérel –ASL PROMA de Saint-Jean de l'Estérel sur la commune de Fréjus.

Un premier P.P.R.I.F. a été annulé par le Tribunal mais suite à un recours de l'Etat l'ancien P.P.R.I.F. redevient d'actualité par jugement rendu le 16 juin 2011, à moins d'autres recours toujours possibles...

LACOVAR rappelle que cet ancien P.P.R.I.F. (qui redevient d'actualité) a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation du débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc.

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains restent inconstructibles actuellement à Saint Jean de l'Estérel.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébullisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse et la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte et peut remettre en cause l'honorabilité, la clairvoyance et même la responsabilité de ceux qui ont délivré 121 permis de construire dans cette zone...

Le débat reste ouvert et LACOVAR souhaite que soit donnée une solution rapide et humaine à cette situation...

- Opérations en cours «La Forêt m'a dit » et « La Rivière m'a dit » pour la formation à l'Environnement des élèves des écoles de la région.

Depuis le lancement de nos interventions dans les écoles primaires, c'est plus de 1.000 élèves que nous avons formés avec nos animateurs spécialisés qui sont des salariés de LACOVAR.

- Evolution du « Pôle Mobile Environnement » de LACOVAR pour la formation à l'Environnement du grand public en partenariat avec les Municipalités locales.

Notre stand itinérant, tenu par deux animateurs salariés à temps partiels de notre association, reçoit chaque année plus d'un millier de personnes.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 17H30.

La Vice-Présidente, Jacqueline Armingaud.
Le Président, Jean-Louis Le Moal.